

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT DE L'HERAULT**

4 Bis, Rue Rondelet
34000 MONTPELLIER

**COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2025**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR
L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE
L'HERAULT**

4 Bis, Rue Rondelet
34000 MONTPELLIER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association ADIL DE L'HERAULT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADIL DE L'HERAULT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables », de l'annexe des comptes annuels concernant l'application de la nouvelle réglementation du plan comptable (règlement ANC n°2022-06 et règlement ANC 2023-03) et ses incidences de comptabilisation et de présentation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

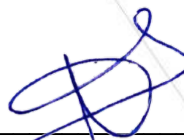
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 12 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'N'.

Le Commissaire aux Comptes
SOFRACO
Josselin NAZON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	16 035	16 035				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	35 000		35 000	35 000		
	Constructions	438 240	165 872	272 368	289 731	17 363-	5. 99-
	Installations techniques, matériel et outillage	126 267	117 246	9 022	15 344	6 323-	41. 20-
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	153		153	153		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		615 695	299 152	316 543	340 228	23 685-	6. 96-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 804	864	940	432	508	117. 59
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	135 542		135 542	141 668	6 126-	4. 32-
	Charges constatées d'avance (2)	3 886		3 886	6 317	2 431-	38. 48-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 022 568		1 022 568	874 240	148 328	16. 97
Total III		1 163 800	864	1 162 936	1 022 657	140 279	13. 72
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 779 495	300 016	1 479 479	1 362 885	116 594	8. 55

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	185 495		185 495			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	145 246		145 246			
AUTRES FONDS PROPRES	Autres						
	Report à nouveau	513 899		362 728		151 171	41. 68
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	113 313		151 171		37 858-	25. 04-
	Situation nette (sous total)	957 953		844 640		113 313	13. 42
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	957 953		844 640		113 313	13. 42
	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
FONDS REPORTES ET DEDIES	Droits du concédant						
	Total II						
	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
PROVISIONS	Fonds dédiés	22 750				22 750	
	Total III	22 750				22 750	
DETTE (1)	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	112 974		108 974		4 000	3. 67
DETTE (1)	Total IV	112 974		108 974		4 000	3. 67
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	260 408		283 801		23 393-	8. 24-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 905		23 197		9 291-	40. 05-
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	111 489		97 274		14 215	14. 61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
DETTE (1)	Produits constatés d'avance			5 000		5 000-	100. 00-
	Total V	385 803		409 272		23 469-	5. 73-
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 479 479		1 362 885		116 594	8. 55

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	5 645		1 636		4 009	245.05
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	953 140		952 101		1 039	0.11
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	26		1 210		1 184-	97.82-
Total I	958 811		954 947		3 864	0.40
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	200 557		209 027		8 470-	4.05-
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	26 334		22 092		4 242	19.20
Salaires et traitements	412 770		381 504		31 266	8.20
Cotisations sociales	159 093		154 015		5 078	3.30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 685		26 979		3 294-	12.21-
Dotations aux provisions	4 432		12 911		8 479-	65.67-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	22 750				22 750	
Autres charges	72		10		62	595.38
Total II	849 694		806 539		43 156	5.35
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	109 117		148 409		39 292-	26.48-
axiome SOFRACO Commissariat aux comptes - Audit 215 rue Samuel Morse - Le Triade 3 34000 MONTPELLIER SIRET 333464030 00027						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	13 844		12 475		1 369	10.97
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	13 844		12 475		1 369	10.97
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	6 752		7 294		542-	7.43-
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV	6 752		7 294		542-	7.43-
2. Résultat financier (III-IV)	7 092		5 181		1 911	36.87
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	116 209		153 590		37 381-	24.34-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 896		2 419		477	19.73
Total des produits (I+III+V)	972 655		967 422		5 233	0.54
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	859 342		816 251		43 091	5.28
5. EXCEDENT OU DEFICIT	113 313		151 171		37 858-	25.04-

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 479 478.90 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 958 811.22 Euros et dégageant un excédent de 113 312.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social:

- Favoriser le bon déroulement des projets d'accession à la propriété des ménages et permettre aux usagers, en particulier aux personnes défavorisées, de disposer de tous les éléments permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant pour leur parcours logement, à l'exclusion de tout acte administratif, commercial ou contentieux.
- Assurer au bénéfice de ses membres des actions de conseil et d'expertise juridique ou économique et entreprendre toutes études, recherches ou démarches prospectives liées à son domaine d'activité.

Nature ou missions :

- Informer et conseiller le public
- Contribuer à améliorer les conditions de logement et d'habitat et permettre aux ménages de faire des choix éclairés en prévenant les difficultés,
- Participer au développement de la connaissance du secteur du logement

Description des moyens :

- Personnel : 5 juristes, 2 chargés d'études, 2 assistantes de direction & accueil-secrétariat, 1 directrice.
- Locaux situés à Montpellier et à Béziers
- Permanences assurées sur l'ensemble du département
- Un site internet mis à jour en continu
- Une documentation juridique.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2024, il a été fait appel à du personnel intérimaire pour assurer l'accueil et les enquêtes : une charge de 48 137€ apparaissait au bilan pour ce poste.

En 2025, l'association a procédé à l'embauche de ces personnes expliquant la hausse de la masse salariale sur cet exercice.

En 2025, l'association a fait appel à la société CODHA, générant une hausse dans les
tres honoraires de 41 600€.

prévention des expulsions locatives. Au 31 décembre 2025, des fonds dédiés ont été constatés à hauteur de 22 750€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun élément significatif n'est à constater.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec le règlement ANC 2018-06 et le règlement 2023-03.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des groupements ont été opérés dans la colonne comparative " 31-12-2024 ", entre des états de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après 2.).

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste " Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles " et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste " Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées " sont nuls.

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cessions figurent en " Produits exceptionnels " et les valeurs nettes comptables des immobilisations en " Charges exceptionnelles " étaient également nuls.

- Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat

Au 31 décembre 2025, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste " Subventions " (nulles en 2025).

Au 31 décembre 2024, elles figurent en " Produits exceptionnels " (nulles en 2024).

- Amendes et pénalités

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste " Autres charges " (nulles pour 2025)

Au 31 décembre 2024, elles figuraient en " Charges exceptionnelles " (nulles pour 2024).

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice

le poste " Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges ", dans d'autres postes de charges ou de produits. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

Au 31 décembre 2024, les " transferts de charges " étaient nuls.

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative " 31-12-2024 ", entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne " Charges constatées d'avance " est remontée entre la rubrique des " Créances " et celle des " Valeurs mobilières de placement " ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste " Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions " ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes " Produits exceptionnels " et " Charges exceptionnelles ".

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	16 035	
Terrains	35 000		
Constructions sur sol propre	438 240		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers	23 915		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	102 351		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	599 507		
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	153		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
TOTAL	153		
TOTAL GENERAL	615 694		

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			16 035	16 035
Terrains				35 000	35 000
Constructions sur sol propre				438 240	438 240
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers				23 915	23 915
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				102 351	102 351
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL				599 507	599 507
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations				153	153
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières					
TOTAL				153	153
TOTAL GENERAL				615 694	615 694

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		16 035			16 035
Terrains					
Constructions sur sol propre		148 509	17 363		165 872
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers		18 569	1 548		20 118
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		92 354	4 774		97 128
Emballages récupérables et divers					
TOTAL		259 433	23 685		283 118
TOTAL GENERAL		275 467	23 685		299 152
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre		17 363			
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers		1 548			
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier		4 774			
Emballages récupérables et divers					
TOTAL		23 685			
TOTAL GENERAL		23 685			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	185 495				185 495
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	145 246				145 246
Report à nouveau	362 728	151 171		0 -	513 899
Excédent ou déficit de l'exercice	151 171	151 171 -	113 313	0	113 313
Situation nette	844 640		113 313	0	957 953
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL I	844 640		113 313	0	957 953

le **variation des fonds dédiés**

J6 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation MISSION PEX 2025		22 750				22 750	
		22 750				22 750	
TOTAL		22 750				22 750	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	1 0 8 9 7 4	4 0 0 0			1 1 2 9 7 4
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	1 0 8 9 7 4	4 0 0 0			1 1 2 9 7 4

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	4 3 2	4 3 2			8 6 4
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	4 3 2	4 3 2			8 6 4
TOTAL GENERAL	1 0 9 4 0 6	4 4 3 2			1 1 3 8 3 8
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		4 4 3 2			
financières					
exceptionnelles					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	864	864	
Autres créances clients	940	940	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	709	709	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 352	1 352	
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	133 481	133 481	
Charges constatées d'avance	3 886	3 886	
TOTAL	141 233	141 233	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	260 408	22 198	92 548	145 662
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	13 905	13 905		
Personnel et comptes rattachés	51 162	51 162		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 393	53 393		
Impôts sur les bénéfices	2 896	2 896		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	4 039	4 039		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	385 803	147 593	92 548	145 662
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	23 353			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 60 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	7 0 9
Autres immobilisations financières	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	7 0 9

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 525
Dettes fiscales et sociales	81 201
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	88 726

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 886
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	3 886

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUB LOC / DEPARTEMENT	200 835
SUB NAT / UESL 1 %	149 209
SUB. CPLT - OLL MTP	146 333
SUB NAT / MINISTERE DU LOGEMEN	134 364
SUB LOC / COMMUNES, EPCI, & CC	133 395
SUB. CPLT - PDALHPD/ ODDH	82 500
SUB. CPLT - OLL SETE	31 167
ORG INT GENERAL / CAF	28 000
SUB NAT / CGLLS	24 454
ORG BS / HLM	9 660
ORG BS/ CDAD	4 593
SUBVENTIONS SPECIFIQUES DIVERS	2 500
ORG BS / FEDERATIONS PROF	2 320
ORG BS / ETABLIS FINANCIERS	2 300
ORG INT GENERAL / MSA	800
ORG BS / ASSOC DOM SOCIAL ECO	360
ASSOC. DEFENSE DE CONSOMMATEUR	350
Total	953 140

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions		
Autres engagements donnés :		440 000
PRET CE 440K/ GARANTIE HCNR	107 000	
PRET CE 440K/ PRIVILEGE PRETEUR DE DENIER	333 000	
Total (1)		440 000
(1) Dont concernant les dirigeants		
(1) Dont concernant les filiales		
(1) dont concernant les participations		
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		
Dont engagements assortis de sûretés réelles		

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	74 463
45 à 54 ans	11 à 20 ans	16 974
35 à 44 ans	21 à 30 ans	16 667
moins de 35 ans	plus de 30 ans	4 870
Engagement total		112 974

Hypothèses de calculs retenues

La provision pour départ à la retraite s'élève à 112 974 €, charges sociales comprises.
Cette provision tient compte d'un départ théorique à l'âge de 65 ans et du coefficient d'indemnité de départ à la retraite suivant les recommandations Réseau ANIL/ADIL du 27 avril 2005.